I-2023-O-I-7815-01

Chambre des Députés
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Entrée le 01.03.2024

LSAP

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 1er mars 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 88 de notre règlement interne, je souhaite interpeller le gouvernement au sujet du quatrième rapport sur la traite des êtres humains au Luxembourg.

J'aimerais dès aborder, dans le cadre de cette interpellation, plus particulièrement les points suivants :

- L'évolution des chiffres depuis le troisième rapport sur la traite des êtres humains ;
- Le cadre juridique et politique national ;
- Le rôle des cours et tribunaux nationaux ;
- Les différentes formes d'exploitations ;
- Le rôle d'InfoTraite et de l'ITM dans le contexte des victimes de la traite ;
- La sensibilisation du public au sujet de la traite des êtres humains ;
- La lutte contre la traite des enfants et adolescents ainsi que du mineur non accompagné ;
- La mendicité forcée.

Les questions abordées s'adressent à la Ministre de la Justice, au Ministre du Travail, au Ministre de la Famille et au Ministre de l'Éducation nationale.

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Dan Biancalana
Député

#ZESUMMEN

Groupe parlementaire du LSAP
34, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Tél: (+352) 22 59 14-1
Fax: (+352) 22 59 14-82
lsap@chd.lu

lsap.lu